Envoyé en préfecture le 07/01/2026
Reçu en préfecture le 07/01/2026
Publié le
ID : 022-212201214-20260106-2026_02-DE

DÉLIB. 2026-02

Département
Des Côtes d'Armor

Arrondissement
de Guingamp

Commune de
LANVOLLON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 06 janvier 2026

Date de convocation
30.12.2025

Date d'affichage
30.12.2025

Nombre de conseillers

En exercice	18
Présents	16
Votants	16

L'an deux mille vingt-six
le mardi 06 janvier à 20 heures,
le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Alain SAPIN, Maire.

Etaient présents :
M. Alain SAPIN - M. Dominique PRIGENT - Mme Patricia MARTIN - M. David RADUFE - Mme Annie JOUANJAN - M. Jacques BROUDER - Mme Marie-Françoise LIMPALAER - Mme Marie-Annick THOMAS - Mme Marie-Annick GEFFROY - Mme Florence QUATTRIN - M. Frédéric COURTEIL - Mme Gwénaëlle BRIGOT - M. Yann DASPREMONT - Mme Monique LE VOGUER - M. Jean-Pierre THOMAS - M. Evence LE GOAS
Formant la majorité des membres en exercice

Absents excusés : Mme Roselyne DESCAMPS

Absents non excusés : M. Pascal AUBERT

Absents représentés :

Mme Patricia MARTIN a été élue secrétaire de séance.

OBJET : Restitution du produit de vente d'un véhicule mis à disposition du SDIS

Par courrier en date du 05 décembre 2025, le SDIS nous informe que plusieurs véhicules ont été mis à disposition du SDIS par la commune. Ces véhicules figurant depuis 2000 sur un compte de « mise à disposition ».

Le SDIS ne possédant pas les documents de transfert mentionnant ces véhicules, il devra restituer le produit de la vente pour un véhicule. (Mercedes fourgon pompe tonne immatriculé 4417TF22).

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

Envoyé en préfecture le 07/01/2026
Reçu en préfecture le 07/01/2026
Publié le
ID : 022-212201214-20260106-2026_02-DE

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres votants :

- ***D'ACTER*** *la vente par le SDIS du véhicule mis à disposition*
- ***DE VALIDER*** *la restitution du produit de vente*
- ***D'AUTORISER*** *Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce sujet*

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire
Alain SAPIN

La secrétaire de séance
Patricia MARTIN

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le